

01.09.2004 - 16:11 Uhr

Travail du dimanche généralisé Un premier pas que IUSS combattra par le référendum

Berne (ots) -

La Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil des États a décidé de transformer 25 gares de Suisse, en grands centres d'achats et de services en leur garantissant à cet effet une réglementation spéciale en matière de travail dominical. Pour chaque entreprise qui se trouve ainsi dans le périmètre d'une gare le dimanche deviendra un jour ouvrable. Inacceptable ! Premièrement, la CER se moque des décisions démocratiques. Le corps électoral a rejeté en 1996 la révision de la loi sur le travail à cause du travail dominical. Depuis lors, il s'est prononcé par 13 fois sur 19 lors de votations contre la prolongation des heures d'ouverture des commerces et, spécialement, contre des ventes dominicales.

Deuxièmement, la CER entend généraliser par le biais des gares le travail du dimanche dans la vente et les services (banques, assurances, etc.). La CER est en effet consciente du fait que les réglementations destinées spécialement aux gares ne tiendront pas longtemps. Son but est donc de mettre fin aux dimanches fériés pour en faire des jours ouvrables tout ce qu'il y a de plus normal.

Troisièmement, la CER a refusé en tout point d'améliorer la protection des travailleuses et des travailleurs. Ils ne toucheraient donc aucun supplément de salaire pour travail dominical régulier. Et dans les professions de la vente, où les conditions de travail sont précaires, l'obligation de conclure une convention collective de travail a fait l'objet d'un refus cinglant. Or les dispositions de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail, que l'on veut nous vendre comme une protection des travailleuses et travailleurs, sont totalement insuffisantes.

Quatrièmement, le Conseil des États introduit dans la loi un traitement spécial pour une entreprise unique. À l'avenir, les CFF auront ainsi le droit de proposer dans quelles gares on pourra travailler le dimanche dans la vente. Pas question de créer une « lex CFF » !

Pour l'Union syndicale suisse (USS), une chose est claire : il existe aujourd'hui suffisamment de possibilités de satisfaire les besoins urgents des consommatrices et consommateurs le dimanche. C'est dans l'intérêt tout autant des travailleuses et des travailleurs que de la société que nous refusons la généralisation du travail dominical par la « petite porte » des gares. Le dimanche ne doit pas devenir un jour ouvrable !

Si, lors de sa session d'automne, le Conseil des États suivait sa commission et déciderait de modifier la loi sur le travail dans ce sens, l'USS saisirait le référendum. C'est ce qu'a décidé son Comité cet après-midi. Et il y a de bonnes chances que la population refuse une nouvelle fois la généralisation du travail dominical par la « petite porte » des gares.

Regula Rytz (079/353 86 38) et Marie-France Perroud (079/639 10 08)
se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100478874> abgerufen werden.